



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 octobre 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 septembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 octobre 2000

**Convention entre la Ville de NIORT et le C.C.A.S. pour la gestion
des trois équipements municipaux sis 1 - 3 - 5 - 7 rue de Fontenay**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques
LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc
DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine
LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M.
Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Jacques
VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.
M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET,
Mme Catherine REYSSAT

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de NIORT a réhabilité l'ensemble immobilier 1 - 3 - 5 - 7 rue de Fontenay et par acte notarié en date du 22 Août 2000 a vendu au Centre Communal d'Action Sociale une partie de ces locaux pour lui permettre d'ouvrir une Maison Communale de la Solidarité.

Afin de permettre le regroupement de certaines activités complémentaires du C.C.A.S et de la Ville de Niort au sien d'un même lieu, la Ville de NIORT souhaite mettre à sa disposition le surplus des locaux de l'ensemble immobilier dont elle est propriétaire et pour lesquels le C.C.A.S. assurerait la gestion pour le compte de la Ville de NIORT.

Depuis le 1er septembre, la Maison Communale de la Solidarité a ouvert ses portes ainsi que la salle polyvalente, les bureaux et l'espace mutualité (locaux Ville de NIORT).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- confier la gestion desdits locaux au C.C.A.S. .
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention ci-jointe.

(B. BELLEC, Président du CCAS, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 40 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 1 |

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)